



1203251401

DATE DEPOT : 2012-03-29
NUMERO DE DEPOT : 2012R032458
N° GESTION : 2007B18699
N° SIREN : 499902062
DENOMINATION : S.A.R.L. 121 COURCELLES
ADRESSE : 121 r de Courcelles 75017 Paris
DATE D'ACTE : 2012/02/08
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE GERANT

SARL 121 COURCELLES
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 121 rue de Courcelles - 75017 Paris
R.C.S. PARIS 499 902 062

076/11699

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 8 FEVRIER 2012**

Pt 07 02 NV CR

L'AN DEUX MIL DOUZE,
LE SEPT FEVRIER à 16 HEURES 30 -,
Au Cabinet d'avocat de Me Estelle GOUBARD, 19 rue de Madrid 75008 Paris ;

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
J
M
R
28 MARS 2012

N DE DEPOT R 3248

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- La SARL FINICO Propriétaire de	50 Parts
- Monsieur Alexandre MONCHY, Propriétaire de	30 Parts
- Monsieur Patrick LAROUSSE Propriétaire de	20 Parts
<hr/>	
SOIT, AU TOTAL :	100 Parts
composant le capital social.	<u><u>100 Parts</u></u>

Les Associés de la société « 121 Courcelles », société à responsabilité limitée, au capital de 1.000 €, divisé en cent parts sociales de dix euros de nominal chacune, se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par le gérant de la société.

Ainsi constaté par l'apposition de leur signature au bas des présentes, sans qu'une feuille de présence ait été dressée ;

Les Associés présents ou représentés déclarent que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

M N

La SARL FINICO représentée par son Gérant, Monsieur Nicolas SALMON, préside l'Assemblée en sa qualité d'associé majoritaire.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le texte des résolutions proposées à la présente Assemblée,
- et les statuts.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée Générale a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de la Gérance,
- Nomination de la Gérance

- Pouvoir pour formalités à accomplir.

Enfin, le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la Gérance :

- de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant la convocation de l'Assemblée que les droits de communication des Associés ont bien été respectées,
- que les Associés n'ont posé aucune question écrite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Alexandre MONCHY de ses fonctions de Gérant de la Société à compter de l'issue de la présente Assemblée.

Elle décide de nommer, en remplacement, pour une durée indéterminée :

-Monsieur Nicolas SALMON,

Né le 22 mai 1967 à PARIS (75015),
Demeurant 16 rue Reinhart à BOULOGNE BILLANCOURT (92100),
De nationalité française,

lequel a déclaré accepter ses fonctions, sous réserve du vote de l'Assemblée, rien de par la Loi ne s'y opposant.

Monsieur Nicolas SALMON, en sa qualité de Gérant, représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour faire et autoriser les actes et opérations dans les limites de l'objet social.

Le Gérant pourrait avoir droit, en contrepartie de l'exercice de ses fonctions, à une rémunération sur laquelle la collectivité des Associés délibérera lors d'une séance ultérieure.

Il sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les Associés, présents ou représentés.

LA S.A.R.L FINICO

Patrick LAROUSSE



Alexandre MONCHY

« Bon pour démission des fonctions de Gérant »

Bon pour démission des fonctions de gérant



Nicolas SALMON

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

